

ANNEXE II

II b Règlement d'examen

REGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE Spécialité CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements privés), Enseignement à distance, candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 : Conduite en mode normal	UP1	8 + 1 PSE	CCF	Ponctuelle pratique	4h + 1h (PSE)
EP2 : Intervention durant la production	UP2	4	CCF	Ponctuelle pratique	2h
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL					
EG1 –Français et Histoire- Géographie et Education civique	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2 h 15
EG2 –Mathématiques- Sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG3 –Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
Épreuve facultative : Langue vivante	UF		ponctuelle orale 20 mn	Ponctuelle orale	20 mn